



Ecrit par Echo du Mardi le 30 mars 2022

# LE CLOS DE LA FONTAINE Syndicat des copropriétaires



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 30 mars 2022 sous réserves d'incidents



**SELARL AJ MEYNET  
& ASSOCIES  
Administrateur  
Judiciaire**

## DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE Articles 29-1 et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965

Par ordonnance du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON en date du lundi 7 février 2022, la Selarl AJ MEYNET ET ASSOCIES, prise en la personne de Maître Robert Louis MEYNET, Administrateur Judiciaire au 10, Avenue de la Croix Rouge - Hôtel d'entreprise - 84000 Avignon, a été désigné administrateur provisoire du **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble LE CLOS DES FONTAINES** sis 6 place Viguer à



Ecrit par Echo du Mardi le 30 mars 2022

AVIGNON (84000) pour une durée fixée à douze mois.

Conformément aux dispositions de l'article 62-18 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967, les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances à l'étude de Maître MEYNET dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. L'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, est suspendue pendant une période de douze mois en application de l'article 29-3 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965.

3953330

Publié le 30/03/2022